

Pièces et garantie

Tondeuses poussées

SC 100 h, SC 100 hw

Garantie

Ce document contient toute l'information concernant les modèles mentionnés. Les informations de garantie fournies dans ce document se rapportent à votre appareil.

Service après-vente

Communiquez avec votre concessionnaire Cub Cadet ou notre service à la clientèle avant de retourner l'appareil pour réparation au détaillant ou au concessionnaire qui vous l'a vendu.

Nos techniciens peuvent vous aider si vous avez des problèmes lors de l'assemblage de votre produit, si vous avez des questions concernant ses commandes, son fonctionnement ou son entretien, si vous voulez commander des pièces de rechange ou des accessoires ou si vous désirez visionner des vidéos sur l'entretien et l'utilisation de votre produit. Veuillez avoir votre numéro de modèle et votre numéro de série en main. Choisissez parmi les options ci-dessous :

◇ Web : www.cubcadet.com/equipment/cubcadet/find-service-center or

◇ www.cubcadet.com/equipment/cubcadet/service-and-parts

◇ Téléphone : 1 800 965-4CUB

NUMÉRO DE SÉRIE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

NUMÉRO DE MODÈLE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pièces de rechange

Numéro de pièce	Description
634-04659	Roues standard
634-05062	Roues surdimensionnées
731-07131	Défecteur d'éjection
942-0741A	Lame de déchiquetage
942-0741-X	Lame de déchiquetage X-Treme ^{MC}
764-04082B	Sac à herbe

Accessoires

Numéro de pièce	Description
490-850-0005	Outil de démontage de la lame
SPW-134	Clé à bougie
490-850-0008	Siphon d'huile
490-850-0016	Défecteur d'éjection
490-850-0015	Porte-charge
490-241-0034	Tapis en caoutchouc
490-850-0012	Béquille pour tondeuse
490-290-0012	Housse pour tondeuse
490-900-0062	Aérosol antiadhésif pour plateau de coupe



CUB CADET LLC -- GARANTIE LIMITÉE

La garantie limitée détaillée ci-dessous est offerte par Cub Cadet LLC pour un produit neuf Cub Cadet (ci-après désigné « produit ») acheté et utilisé aux États-Unis ou au Canada par l'acheteur initial (tel que défini ci-après). Cette garantie limitée ne couvre pas les systèmes de contrôle des émissions et ne constitue pas une déclaration de garantie selon les normes fédérales en matière de contrôle des émissions au sens de la loi fédérale des États-Unis. Veuillez vous reporter à la déclaration de garantie selon les normes fédérales en matière de contrôle des émissions du manuel de l'utilisateur pour plus de détails concernant la garantie relative aux systèmes de contrôle des émissions.

Conditions de la garantie limitée

Cub Cadet LLC garantit que ce produit (sauf en ce qui concerne les composants et les circonstances définis ci-dessous comme des « exclusions ») sera exempt de défauts de fabrication et de matériaux pendant la période de garantie, tel que défini ci-dessous. Aux fins de la présente garantie limitée, « l'acheteur initial » est la première personne qui achète ce produit neuf auprès d'un revendeur, distributeur ou détaillant agréé Cub Cadet de tels produits, y compris une partie pour laquelle ledit produit a été acheté comme cadeau. Cette garantie limitée n'est pas transférable. Pendant la période de garantie, Cub Cadet LLC s'engage à réparer ou à remplacer, à son choix, toute pièce d'origine couverte par cette garantie limitée qui s'avère défectueuse en raison d'un défaut de matériaux ou de fabrication. Tel qu'utilisé ici, le terme « usage résidentiel » doit être défini comme un usage privé et personnel et « usage commercial » doit être défini comme toute utilisation commerciale, professionnelle, agricole, institutionnelle ou génératrice de revenus du produit.

Renseignements sur la garantie Cub Cadet®		
Produits portatifs	Usage résidentiel	Usage commercial
Scies à chaînes, cultivateurs, souffleurs à feuilles, débroussailluses, coupe-herbes	3 ans	90 jours
Produits d'entretien sur roues et souffleuses à neige	Usage résidentiel	Usage commercial
Broyeuses-déchiqueteuses, broyeuses-déchiqueteuses avec aspirateur, souffleurs à feuilles, fendeuses à bûches, souffleuse à neige	3 ans	1 an
Motoculteurs, coupe-herbes, coupe-bordures, laveuses à pression CC3224, CC3425 et CC4033	3 ans	Sans objet
Laveuses à pression	2 ans	Sans objet
Produits à batterie	Usage résidentiel	Usage commercial
Produits sans fil portatifs CORE® de 20 V et 40 V	5 ans	2 ans
Batteries et chargeurs de batterie CORE® de 20 V et 40 V	3 ans	1 an
CC 30 e, XT1 LT42 e, RZT S Zero	3 ans	Sans objet
CC30 e et XT1 LT42 e Batteries	4 ans	Sans objet
Produits non professionnels	Usage résidentiel	
Tondeuses, tondeuses pour grand terrain, tondeuses CC30, tracteurs Enduro XT1 et XT2, RZT L 34, RZT L/S/SX, tondeuses Ultima ZT1/ZT2, tondeuses Z-Force L/S	3 ans	
Tondeuses à rayon de braquage zéro Z-Force LZ/SZ	3 ans / 180 heures	
Tondeuses à rayon de braquage zéro Z-Force LX/SX	4 ans / 500 heures	
Tondeuses de 23 po, tracteurs Enduro XT3	4 ans	
Produits professionnels	Usage commercial	
Épandeurs rotatifs	1 an	
Souffleurs à essence, tondeuses PRO HW	2 ans	
Tondeuses à rayon de braquage zéro PRO Z 500/700/900, TANK et LZ/SZ	3 ans	
Tondeuses à rayon de braquage zéro PRO Z 100, Z-Force et série commerciale LZ/SZ	2 ans (sans limite d'heures) ou 4 ans / 500 heures	
TANK L/S	2 ans (sans limite d'heures) ou 4 ans / 800 heures	
Véhicules utilitaires tout-terrain	Usage résidentiel	Usage commercial
Challenger et Volunteer	1 an	6 mois

Remarques additionnelles
Batteries au plomb-acide : Les batteries bénéficient d'une garantie limitée d'un (1) an calculé au prorata contre tout défaut de fabrication et de matériau, avec remplacement à 100 % pour les trois (3) premiers mois à compter de la date d'achat originale par l'acheteur initial. Après trois (3) mois, le crédit de remplacement de la batterie sera calculé selon le nombre de mois restants de la période de douze (12) mois suivant la date d'achat initiale. Toute batterie remplacée est garantie pour le solde de la période de garantie originale.
Moteurs CORE : La garantie à vie limitée couvre le boîtier du moteur électrique et ses composants uniquement durant la durée de vie du produit. Le produit CORE a une durée de vie utile de sept (7) ans à compter de la date de fabrication. Veuillez consulter votre concessionnaire ou le site Web www.cubcadet.ca pour plus de détails.
Châssis : Le châssis et l'essieu avant de tous les tracteurs XT1, XT2 et XT3 sont couverts par une garantie limitée de cinq (5) ans de type « usage résidentiel ». Le châssis de tous les tondeuses ZT1 et ZT2 est couvert par une garantie limitée de sept (7) ans de type « usage résidentiel ».
Plateaux de coupe : 1) Sauf indications contraires, Cub Cadet LLC garantit les plateaux de coupe en vertu de la garantie du produit fourni. 2) Lorsque le produit en est équipé, la coque du plateau de coupe fabriqué en option (à l'exclusion des pièces d'usure, etc.) doit être garantie contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant toute la durée de vie du produit, à savoir aussi longtemps qu'il appartient à son acheteur initial ou à la partie pour laquelle il a été acheté à l'origine en tant que cadeau, ou sept (7) ans à compter de la date originale de vente, à l'acheteur initial, selon la première éventualité. 3) La coque, les fusées, les poulies d'acier du plateau de coupe (collectivement « l'ensemble du plateau de coupe ») des appareils PRO Z 500 / 700 / 900 seulement sont également garanties contre les défauts de matériau et de fabrication pendant deux (2) ans (pour un total de cinq (5) ans à compter de la date d'achat) ou 1 750 heures cumulatives de fonctionnement, selon la première éventualité. Par souci de clarté, aucune limite d'heures ne s'applique pendant la période initiale de trois (3) ans décrite ci-dessus.
Souffleuses à neige : À deux ou trois phases HP, les boîtes d'engrenages en aluminium ont une garantie limitée de cinq (5) ans.
Accessoires : Consultez le manuel de l'utilisateur.

Cette garantie limitée n'est pas transférable.

Pour se prévaloir de la garantie limitée

Pour que la garantie limitée s'applique, telle que définie dans les présentes, les réparations au titre de la garantie doivent être effectuées par un centre de service Cub Cadet agréé. Pour trouver un centre de service Cub Cadet aux États-Unis, contactez votre concessionnaire, distributeur ou détaillant Cub Cadet agréé ou écrivez à P. O. Box 368023 Cleveland, Ohio 44136-0019, appelez au 1 877 282-8684, ou visitez notre site Web au www.cubcadet.com. Au Canada :

Écrivez à MTD Products Limited, 97, Kitchener, Ontario, N2G 3R2, appelez au 1 800 668-1238, ou visitez notre site Web au www.cubcadet.ca. Cette garantie limitée est offerte par Cub Cadet LLC. Il s'agit de la seule garantie de produit offerte par Cub Cadet pour cet appareil. UNE COPIE DE LA FACTURE ORIGINALE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE POUR BÉNÉFICIER D'UN SERVICE DANS LE CADRE DE LA GARANTIE.

Ce qui n'est pas couvert par cette garantie limitée

Cette garantie limitée ne couvre pas (les « exclusions ») :

1. Les produits achetés à l'extérieur des États-Unis ou du Canada.
2. Dispositifs anti-pollution. Ces éléments sont couverts par une garantie distincte, la déclaration de garantie selon les normes fédérales en matière de contrôle des émissions. Veuillez consulter la déclaration de garantie selon les normes fédérales en matière de contrôle des émissions pour plus d'informations.
3. Les dommages dus à un manque d'entretien ou un entretien inadéquat, comme indiqué dans le manuel de l'utilisateur.
4. L'usure normale résultant de l'utilisation du produit.
5. Les pièces d'usure (telles que définies aux présentes) sont garanties exemptes de tout défaut de matériau et de fabrication pour une période de trente (30) jours à compter de la date d'achat originale ou de la location par l'acheteur initial pour un usage résidentiel, et pour 30 jours ou 100 heures (selon la première éventualité) pour un produit à usage commercial. Selon le produit, ces pièces d'usure comprennent, sans s'y limiter : courroies, lames, adaptateurs de lame, sacs à herbe, roues de plateau de coupe, sièges, lames de raclage, patins, dents, filtres, buses, boyaux, joints toriques, pistolets de pulvérisation, lances d'arrosage, pneus, bougies, fusibles, boutons, bobines extérieures, monofilaments, courroies intérieures, poulies démarreur, cordes de démarrage, courroies d'entraînement, chaînes de scie à chaîne, guide-chaînes et autres articles consommables.
6. Les pompes des fendeuses à bûches, les soupapes et les cylindres sont couverts par une garantie d'un (1) an.
7. L'utilisation du produit qui n'est pas conforme à l'utilisation prévue d'un tel produit, comme décrit dans les instructions d'utilisation, y compris et sans en exclure d'autres, l'abus, le mauvais usage ou la négligence du produit, toute utilisation incompatible ou non conforme aux instructions comprises dans le manuel de l'utilisateur. Ceci inclut leur utilisation dans des environnements sableux ou corrosifs.
8. Tout produit qui a été altéré ou modifié d'une manière non conforme à la conception d'origine du produit ou d'une manière non approuvée par Cub Cadet LLC.
9. La réfection de la peinture ou le remplacement de pièces pour cause de peinture défectueuse (y compris les matériaux et l'application) sont couverts pendant une période de trois (3) mois.
10. Les jantes (si équipé) sont couvertes pour une période de trois (3) mois contre les défauts de fabrication.

Cette garantie ne couvre pas, et Cub Cadet LLC décline toute responsabilité pour ce qui suit, y compris mais sans s'y limiter :

1. La perte de temps ou la perte d'usage du produit.
2. Les frais de transport et les autres dépenses engagées en lien avec le transport du produit pour se rendre au centre de service Cub Cadet agréé et en revenir.
3. Toute perte ou tout dommage à d'autres équipements ou aux biens personnels.
4. Tout dommage causé par un entretien inadéquat ou l'utilisation de carburant, d'huile ou de lubrifiant autre que le type spécifié dans le manuel de l'utilisateur.
5. Les dommages résultant de l'installation ou l'usage d'une pièce ou d'un accessoire non approuvés par Cub Cadet LLC utilisés avec le produit.

Limites

1. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE IMPLICITE Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE PRÉCISE POUR UN OBJET PARTICULIER. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE APRÈS LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE SPÉCIFIÉE CI-DESSUS QUANT AUX PIÈCES IDENTIFIÉES. AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE, MISE À PART LA GARANTIE DÉCRITE CI-DESSUS, QU'ELLE SOIT ÉCRITE OU ORALE, DONNÉE PAR TOUTE PERSONNE OU TOUTE ENTREPRISE, Y COMPRIS LE CONCESSIONNAIRE OU LE DÉTAILLANT, À L'ÉGARD DE TOUT PRODUIT, N'ENGAGE CUB CADET LLC. PENDANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LA GARANTIE, LE SEUL RECOURS SE LIMITE À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DE LA PIÈCE DÉFECTUEUSE COMME STIPULÉ CI-DESSUS. (CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS UNE LIMITE À LA DURÉE DE LA GARANTIE IMPLICITE. PAR CONSÉQUENT, LA LIMITE CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.)
2. LES STIPULATIONS ÉNONCÉES DANS CETTE GARANTIE CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS AUX TERMES DE LA VENTE. CUB CADET LLC NE PEUT PAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU IMMATÉRIEL COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER, LES FRAIS DE TRANSPORT OU LES FRAIS CONNEXES OU LES FRAIS DE LOCATION POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT UN PRODUIT SOUS GARANTIE. (CERTAINS ÉTATS OU CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS. PAR CONSÉQUENT, LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.)
3. EN AUCUN CAS, LE MONTANT DE REMBOURSEMENT OU DE REMPLACEMENT NE SAURAIT ÊTRE SUPÉRIEUR À CELUI DU PRIX D'ACHAT DU PRODUIT. TOUTE MODIFICATION DES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RENDRA LA GARANTIE NULLE ET NON AVENUE. L'UTILISATEUR ASSUME TOUT RISQUE ET TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, DE DOMMAGE MATÉRIEL OU DE BLESSURE RÉSULTANT DE L'UTILISATION, DE L'UTILISATION INCORRECTE DU PRODUIT OU DE L'INCAPACITÉ DE L'UTILISER.
4. Cette garantie limitée n'est offerte qu'à l'acheteur initial et, à l'exception des exclusions telles que définies dans les présentes, la période de garantie applicable débute à la date d'achat originale du produit. Advenant qu'il est impossible de déterminer la date d'achat originale du produit, alors la période de garantie sera établie au début de la période de fabrication du produit, tel qu'il a été établi par Cub Cadet LLC, et se terminant six (6) mois après la période de garantie du produit, telle que définie précédemment. Une garantie de produit ne peut, en aucun cas, être prolongée une fois que la période de garantie soit terminée.

Lois locales et cette garantie

Cette garantie limitée vous accorde des droits juridiques spécifiques. Vous pouvez également bénéficier d'autres droits, qui varient selon les états ou les provinces.

